

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 DECEMBRE 2015**

Présents : Mmes GIROUX, BOUTY, WEIDIG, HERREYRE-PORTIER, GALLINEAU et PALMER.

Ms. BOURDIER, NAFZIGER, SALMI, COMPOSTELLA et LOUMEAU.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Patricia BOUTY

Séance commencée à 18h30.

Objet : Maintien du syndicat intercommunal du collège Aliénor d'Aquitaine.

Le Schéma Départemental de Coopération Communale (SDCI) prévoit la dissolution du syndicat intercommunal du collège Aliénor d'Aquitaine.

Le conseil syndical de ce syndicat est contre pour les raisons suivantes :

- Le syndicat assure par délégation du Département l'organisation secondaire du transport des enfants domiciliés dans les 18 communes de la carte scolaire du collège
- Cette mission exercée au plus près du terrain permet le contrôle régulier du déroulement des opérations de transport réalisées par les entreprises attributaires du marché (4 circuits)
- Le syndicat participe au financement du coût du transport par les contributions des communes membres permettant ainsi de réduire de manière conséquente la part résiduelle restant à la charge des familles.
- Le syndicat apporte son aide au collège en subventionnant les activités périscolaires telles que les voyages linguistiques organisés par le collège ou encore les sorties sportives effectuées par l'UNSS.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DIT être contre la dissolution du syndicat intercommunal du collège Aliénor d'Aquitaine.

Objet : Organisation du repas de la commune.

En 2016, le repas aura lieu le dimanche 17 janvier ; au menu :

- Potage de légumes (Annie s'en occupe)
- Terrine et cornichons (Annie s'en occupe)
- Rôti de bœuf et haricots verts
- Fromage
- Galette des rois ou alise
- Café
- Vins et apéritif

Questions diverses :

- 1) AIPS : les tarifs vont augmenter d'un euro sur une période de 3 ans : au 1^{er} janvier 2016, le prix sera de 7€50, au 1^{er} janvier 2017, 7€70 et au 1^{er} janvier 2018, 7€90. Le montant de la cotisation reste inchangé pour les communes de moins de 1 000 habitants : 75€.
- 2) Il y a une nouvelle association qui vient de se créer à Doulezon : l'Embellie. Elle aide les enfants en difficultés scolaires, qui n'arrivent pas apprendre comme les autres, entraînant un retentissement sur la scolarité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Conseil Municipal

Le Maire